

VILLE DE ROYAN

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 19 MARS 2010

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints, Mme BARRAUD DUCHÉRON, M. CAU, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme BOURDEAU représentée par Mme MONNEREAU
M. CHABASSE représenté par Mme DUMAS
M. COEURET représenté par M. DENIS
M. GUIARD représenté par M. MERLE

M. Didier QUENTIN, Député-Maire, Président de séance, ouvre la séance à 18 h 30

Mme DOUMECQ, Conseillère Municipale, est désignée Secrétaire de séance.

Après avoir adopté le procès-verbal du conseil municipal du 25 Février 2010,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE

- d'approuver les projets de contrats relatifs à la mise à disposition de jardins maraîchers, pour l'année 2010, à intervenir avec les locataires suivants :

Locataires	Surface totale (m ²)	Tarif 2010 (en €)
GEAY Jean-Claude	530	53,00
HAREL Fabien	221	22,10

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer les conventions précitées.

- d'acquérir les parcelles de terrain, situées boulevard Franck LAMY, lieu-dit "Ration", cadastrées section AW n° 500 et 503, d'une superficie totale de 534 m², moyennant la somme de 18 000 €.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer toute pièce nécessaire à la réalisation de cette acquisition, notamment le compromis de vente et l'acte authentique,
- de désigner Maître NAVET, notaire à Royan, 1 boulevard de Cordouan, pour la rédaction de l'acte authentique,
- d'inscrire la dépense correspondante au budget, en cours à la date de la réalisation de l'acte.

- d'approuver la procédure de consultation d'entreprises selon la procédure adaptée pour l'attribution du marché de fourniture de matériaux de voirie - émulsion,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, à conclure et à signer le marché à bons de commande à intervenir avec l'entreprise LIANTS CHARENTAIS, d'un montant minimum de 20.000 € H.T. pour une durée de quatorze mois,
- d'imputer les dépenses au budget communal.

- d'approuver la procédure de consultation d'entreprises selon la procédure adaptée pour l'attribution du marché à bons de commande d'approvisionnement en matériels d'éclairage public, sources lumineuses et appareillages électriques,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, à conclure et à signer le marché à bons de commande à intervenir avec l'entreprise CGE Distribution de Royan, d'un montant minimum de 15.000 € H.T. et d'un montant maximum de 60.000 € H.T., pour une durée de deux ans.,
- d'imputer les dépenses au budget communal.

- d'approuver la procédure de consultation d'entreprises selon la procédure adaptée pour l'attribution du marché de fourniture de matériels de signalisation routière, panneaux de police et directionnels, accessoires et supports,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, à conclure et à signer le marché à bons de commande à intervenir avec l'entreprise Lacroix Signalisation de Saint-Herblain (44), d'un montant minimum de 15.000 € H.T. et d'un montant maximum de 60.000 € H.T., pour une durée de deux ans.,
- d'imputer les dépenses au budget communal.

- d'approuver, comme suit, les avenants aux marchés de travaux de la cuisine centrale de Royan, portant le montant total du marché de 414 601,18 € HT à 377 814,92 € HT, ce qui représente une moins-value de - 36.786,26 € HT :

Lot	Entreprises	Montant du marché de base HT	Montant de l'avenant HT	Montant du marché final HT
1	Naulin nicoleau	35.875,54 €	- 1.580 €	34.295,54 €
2	Etanchéité du sud ouest	8.300,00 €	- 5.200 €	3.100 €
3	A Metal	6.615,00 €	+ 1.511 €	8.126 €
7	Etandex	33.148,90 €	- 18.487,94 €	14.660,96 €
7 BIS	Rivière	89.837,70 €	- 10.482,80 €	79.354,90 €
11	Bonnet cidelcem	22.926,52 €	- 2.546,52 €	20.380,00 €

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer ces avenants,

- d'approuver le bilan de l'opération tel que suit :

lot	entreprise	Montant définitif HT
1 - peinture et ravalement	Naulin Nicoleau	34.295,54 €
2 - étanchéité	Etanchéité du sud ouest	3.100,00 €
3 – menuiserie extérieur serrurerie	Sarl A. metal	8.126,00 €
4 – panneaux industriels	Bonnet grandes cuisines	20.520,41 €
5 – réfection parement panneaux	Ets . Simon	64.433,00 €
6 – plafonds suspendus	Ets Bouyer	18.383,84 €
7 – sol résine initial	Etandex	14.660,96 €
7b – sol résine relancé	Ets. Rivière	79.354,90 €
8 - électricité	Mandin Palissier	46.133,60 €
9 - plomberie	Ets CSA	27.427,27 €
10 - ventilation	Ets CSA	40.999,40 €
11 – équipement de cuisine	Ets. Bonnet	20.380,00 €
TOTAL		377.814,92 €

- de procéder à l'acquisition à titre gratuit d'un tronçon de voie privée dénommée « impasse du Canot » appartenant à Messieurs ROBERT et BRUN,
- de faire établir aux frais de la collectivité un plan de division des parcelles cadastrées AR54 et AR 318, afin d'identifier la zone concernée, d'une superficie de 90 m², sous réserve de bornage,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer tous documents relatifs à l'opération d'acquisition à titre gratuit, au profit de la Ville de Royan, d'une fraction des parcelles cadastrées AR 54 et AR 318, sises impasse du Canot,
- de confier la rédaction des actes d'acquisition à l'étude de Maître NAVET, notaire à Royan,
- d'imputer les frais relatifs à la transaction au budget communal,
- d'incorporer cet espace dans l'emprise du domaine public communal.

- de ne pas exercer son droit de préemption sur les immeubles ayant fait l'objet d'un examen par la Commission des permis de construire des 4 et 16 mars 2010.

- de modifier la composition du conseil d'administration de la Régie à personnalité morale et autonomie financière "Golf de Royan", en désignant Monsieur Jean-Claude DUBOIS et Monsieur Alain POLLET, représentants l'association sportive du golf, en remplacement de Monsieur Serge RENAULEAUD et Monsieur Francis HORTOLOU.

- d'approuver la convention de prêt d'une exposition temporaire à la Ville de Saintes intitulée « Se jeter à l'eau - Les bains de mer à la Belle Epoque ».

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention.

- d'approuver la convention de prêt d'œuvres par la Ville de Rochefort à la ville de Royan, dans le cadre d'une exposition temporaire intitulée "TERRAQUAE,

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à conclure et signer une convention avec la Société CAP.S ALARMES CHARENTAISES, pour les missions de service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes, lors de manifestations culturelles, organisées par la ville de Royan.

- d'approuver la convention de mise à disposition, à titre gratuit, de deux simulateurs du CyberAtlantys de la Ville de Royan à l'Association "Club du Grand Ouest Aviation",

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer tous les documents y afférents.

- d'approuver la convention à conclure avec la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Sud-Ouest, dans le cadre des travaux de sécurisation de la plate-forme de l'aérodrome de Royan-Médis,

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer tous les documents y afférents.

- d'approuver la convention de partenariat entre la Ville de Royan et Monsieur le Ministre de l'Education Nationale, représenté par Madame la Rectrice de l'Académie de Poitiers définissant les obligations respectives de chacune des parties pour l'octroi, par le Rectorat, d'une subvention unitaire sur le prix des repas au profit des enseignants.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention.

BUDGET PRINCIPAL

- sur demande de 13 conseillers municipaux présents, il est procédé au vote à bulletin secret de la **section de fonctionnement** :

Par 16 POUR
Par 17 CONTRE

La section de fonctionnement est rejetée

- sur demande de 14 conseillers municipaux présents, il est procédé au vote à bulletin secret de la **section d'investissement** :

Par 16 POUR
Par 17 CONTRE

La section d'investissement est rejetée

- sur demande de 13 conseillers municipaux présents sur 33 votants, il est procédé au vote global à bulletin secret :

Par 16 POUR
Par 17 CONTRE

Le budget principal est rejeté

BUDGET ANNEXE DU CAMPING MUNICIPAL

- sur demande de 13 conseillers municipaux présents, il est procédé au vote à bulletin secret de la **section d'exploitation** :

Par 16 POUR
Par 16 CONTRE
Par 1 BLANC

La section d'exploitation est rejetée

- sur demande de 13 conseillers municipaux présents, il est procédé au vote à bulletin secret de la **section d'investissement** :

Par 16 POUR
Par 16 CONTRE
Par 1 BLANC

La section d'investissement est rejetée

- sur demande de 13 conseillers municipaux présents, il est procédé au vote global à bulletin secret :

Par 16 POUR
Par 16 CONTRE
Par 1 BLANC

Le budget annexe du camping municipal est rejeté

BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE

- sur demande de 13 conseillers municipaux présents, il est procédé au vote à bulletin secret de la **section exploitation** :

Par 16 POUR
Par 16 CONTRE
Par 1 BLANC

La section d'exploitation est rejetée

- sur demande de 13 conseillers municipaux présents, il est procédé au vote à bulletin secret de la **section investissement** :

Par 16 POUR
Par 16 CONTRE
Par 1 BLANC

La section d'investissement est rejetée

- sur demande de 13 conseillers municipaux présents, il est procédé au vote global à bulletin secret :

Par 16 POUR
Par 16 CONTRE
Par 1 BLANC

Le budget annexe de l'eau potable est rejeté

BALANCE AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

- sur demande de 13 conseillers municipaux présents, il est procédé au vote à bulletin secret :

Par 16 POUR
Par 17 CONTRE

La balance agrégée du budget principal et des budgets annexes est rejetée

DÉCIDE

- d'accorder sa garantie pour le remboursement de deux emprunts, d'un montant de 800.000 € (huit cent mille euros) et 500.000 € (cinq cent mille euros) que la Société d'Economie Mixte Immobilière de la Saintonge (SEMIS) se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à financer la deuxième tranche de trente logements locatifs sociaux du programme « Cité Blanche » à Royan.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer les bons de commande dont la liste a été remise au conseil municipal ainsi que les contrats correspondants.

DEMANDE

- à l'Etat de mettre fin à la discrimination fiscale que subit le Pineau des Charentes par rapport aux vins aromatisés de type industriel, en supprimant d'une part toute indexation des taxes sur les vins de liqueur d'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) et en modifiant d'autre part de manière substantielle le régime fiscal applicable au Pineau des Charentes.

DÉCIDE

- de fixer les nouveaux tarifs d'occupation de l'immeuble communal sus 53 rue Ampère à Royan, à compter du 1^{er} avril 2010 comme suit :

I – BUREAUX

- Superficie > 26 m ²	12,00 Euros/m ² /mois
- Superficie ≤ 26 m ²	13,00 Euros/m ² /mois (charges comprises)

II - ATELIERS

- Superficie ≤ 300 m ²	5,15 Euros/m ² /mois
- Superficie > 300 m ²	3,25 Euros/m ² /mois (charges comprises)

III – SALLE DE REUNION

- la ½ journée	13,65 Euros
- la journée	23,20 Euros
- le mois	359,30 Euros

L'ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée à 21 h 50